AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-6-68 798806

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C.C.P. : MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
25 francs
N° 92 mai 1968/15
2° supplément

LA MOUCHE DE LA CERISE

La mouche de la cerise pond dans les fruits à l'approche de la maturité. La présence d'asticots déprécie totalement les cerises parasitées.

Depuis plusieurs années il est possible de lutter contre cet insecte indésirable en pulvérisant une bouillie insecticide appropriée.

Les Mouches (petites de 3 à 4 mm, noires à tête jaune, les ailes sont barrées transversalement par deux bandes noires) apparaissent généralement au moment de la maturité des variétés les plus précoces; elles sont susceptibles de pondre après un délai de deux semaines environ. Cette année le vol est certainement perturbé par les conditions atmosphériques (froid et vent).

Les Mouches qui sortent selon des époques variables d'une situation à une autre (influence de la nature du sol et de l'exposition autant que de l'altitude).

A la suite d'observations renouvelées nous conseillons de traiter en fonction de la maturité du Bigarreau Jaboulay.

Il faut tenir compte de la destination des fruits. Les cerises destinées à la confiserie non seulement ne doivent pas contenir d'asticot mais encore ne présenter aucune trace de piqûre.

Il faut donc sur les arbres dont les fruits sont destinés à la confiserie commencer les traitements 10 à 15 jours avant la maturité de Jaboulay.

Utiliser : D.D.T. - DIAZINON - DIMETHOATE - FENTHION - FORMOTHION - OLEOPARATHIONS

Par contre pour les cerises destinées à la consommation directe on pourra retarder le traitement à peu près jusqu'à la période de maturité du Jaboulay.

Les mêmes produits sont utilisables à l'exception du D.D.T. dont l'action est préventive.

Il convient bien entendu dans tous les cas de respecter les règles légales concernant le délai d'emploi des divers insecticides, règles que nous avons rappelées dans un récent bulletin.

L.L.TROUILLON

Complément au bulletin 91 Avril 1968/9

Le Drazoxolon, autorisé à la vente pour l'oïdium du pommier et l'oïdium des cucurbitacées, doit être employé 15 jours au moins avant récolte.

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Directeur-gérant : L. Bouyx.

P 306

AVERTISSEMENT

POMMIER -

Les papillons de Carpocapse volent depuis le 29 avril dans les zones particulièrement favorables au développement de ce ravageur. Les conditions climatiques qui suivirent permirent le dépôt des premiers oeufs, néanmoins ceux-ci n'arriveront à mâturité qu'à la fin du mois de mai. Un traitement insecticide doit être appliqué avant le 25 mai dans les régions réputées chaudes des Pyrénées-Orientales.

Pour les autres zones attendre un nouvel avis.

Dans les cultures où un nombre élevé d'oeufs d'hiver d'acariens avait été observés il convient d'effectuer un traitement spécifique araignée rouge car les populations ont une densité assez élevée. Ce traitement doit être particulièrement soigné pour que le produit soit réparti uniformément sur le végétal notamment à l'intérieur de l'arbre.

Les premières taches de tavelure sont apparues depuis plusieurs jours. Des contaminations primaires sont encore à redouter. Le traitement fongicide est à renouveler dans toutes les plantations où cette maladie s'est manifestée les années précédentes.

POIRIER -

Effectuer une pulvérisation insecticide (Carpocapse) et fongicide (Tavelure) pour les mêmes raisons que celles indiquées plus haut dans la rubrique pommier. Choisir de préférence un insecticide actif contre les Psylles (voir notre bulletin n° 9I du 4 avril).

M. BEZUT

TOMATES PRIMEURS DE PLEIN CHAMP (PYRFNEES ORIENTALES)

ALTERNARIA DE LA TOMATE

Dans les Pyrénées-Orientales des attaques d'Alternaria ont eu lieu à la faveur des récentes dernières pluies.

Les producteurs de tomates devront donc surveiller attentivement leurs cultures et intervenir à la prochaine précipitation.

Utiliser un fongicide organique de synthèse (Manèbe, Mancozèbe, Folcid, etc...) de préférence aux sels de cuivre dont l'efficacité est faible vis-à-vis de l'Alternaria.

P. CHRESTIAN - J.LAVY

Tirage du I4 Mai 1968

Ministère de l'Agriculture
STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS
VITICOLES
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de
MONTPELLIER

Montpellier le I3 mai 1968

N O T E : 3

M I L D I O U

Le Mildiou existe actuellement sous la forme de taches dont la présence a été relevée en des situations assez nombreuses et dispersées.

Il y en a dans le nord du département du Gard et aux confins de l'Hérault; on l'a signalé à Montoulieu, Valros (sur raisins), Agde; Douzens (Aude) , Banyuls sur Mer (Pyrénées-Orientales).

Les dernières précipitations des II et I2 mai ont pu faciliter une implantation plus large de la maladie autour des points où elle est déjà installée, et où aucune mesure de lutte n'a été appliquée.

Des pluies importantes imprévisibles pouvant avoir des conséquences dangereuses, il convient d'effectuer un traitement immédiat.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON